

# Qu'est-ce que la violence sexuelle ?

MOTS CLÉS

coercition | viol | intimidation | humiliation | harcèlement | isolement





La violence sexuelle correspond à toute tentative ou à tout acte de nature sexuelle commis **sans le consentement actif de toutes les parties concernées**. Comme indiqué dans d'autres textes, le consentement fait référence à l'accord volontaire et enthousiaste de toutes les personnes impliquées dans une interaction sexuelle.

La violence sexuelle peut impliquer le recours **à la force physique, à la coercition, à l'intimidation, à l'humiliation ou au fait de profiter** de la consommation de drogue ou d'alcool d'une personne ou de son incapacité à donner son consentement.

La violence sexuelle inclut (mais n'est pas limitée à ces éléments) :

- Le viol (qui peut être perpétré par des inconnus ou des connaissances, mais qui peut aussi se produire dans le cadre d'une relation de couple ou d'un rendez-vous) ;
- Les attouchements non désirés ;
- Le harcèlement sexuel sous toutes ses formes (comportements verbaux, non verbaux et physiques) ;

- 
- 
- Les avances sexuelles ou commentaires sexuels non désirés, y compris l'envoi de sextos par le biais de supports numériques ;
  - Menacer une personne de lui faire du mal sur le plan sexuel, par exemple le fait de violenter ses parties intimes (mutilation génitale) ;
  - Menacer une personne qu'il y aura des conséquences, comme la perte de son emploi, si elle refuse d'exécuter le comportement sexuel ;
  - Les abus sexuels sur des personnes trop jeunes pour donner leur consentement, comme les adolescents et les enfants ;
  - Les abus sexuels sur des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental ;
  - La prostitution ou la traite forcée d'êtres humains ;
  - Le mariage forcé ou la cohabitation forcée (le bourreau isole sa victime pour qu'elle vive avec lui) ;
  - L'enregistrement ou le partage de photos ou de vidéos sexuellement explicites sans le consentement de la personne concernée ;
  - Le fait d'empêcher quelqu'un d'utiliser des moyens de contraception ou de prendre des mesures pour éviter la propagation d'infections sexuellement transmissibles ;
  - Examiner les parties intimes d'une personne pour voir si elle est vierge.

**Écoute ton instinct s'il te dit que quelque chose ne va pas.** Si toi ou quelqu'un que tu connais est victime de violence sexuelle, voici ce que tu peux faire :

- Donne la priorité à la sécurité en appelant les services d'urgence : préviens la police et consulte un médecin si tu es blessé(e) ;



- Cherche du soutien auprès d'ami(e)s ou de membres de ta famille ;
- Contacte des services d'assistance téléphonique pour obtenir des conseils ;
- Préserve les preuves, si possible, afin de pouvoir engager des poursuites judiciaires ;
- Envisage d'avoir recours à des services d'assistance pour obtenir un soutien émotionnel ;
- Familiarise-toi avec des ressources pédagogiques en ligne.

---

**Demander de l'aide est un signe de force.** Des personnes sont prêtes à t'apporter leur soutien et leurs conseils. Ne te réduis jamais au silence pour protéger quelqu'un d'autre !



**INCLUSION ET  
SÉCURITÉ**

